

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 47
- présents suppléants : 2
- procurations : 15
- votants : 64
- suffrages exprimés : 64
- abstentions : 0
- pour : 64
- contre : 0

DELIBERATION n° 2023/051

L'an deux mille vingt-trois et le 14 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 7 mars 2023, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires/suppléants :** Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Karine MEDOUS, Hervé CARRERE, Cécile SAINT-MARTIN (suppléante de Christophe MUSE), Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Jean-Bernard COLOMES, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Danièle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, André QUINON, Serge SOHIER, Bernard PLANO, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Sandrine DURAN, Pascal AUDIC, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUÉ, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Joëlle ABADIE et Didier FAVARO.

**Titulaires ayant donné procuration :** Maurice LOUDET à Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE à Albert BEGUE, Fabienne ROYO à Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD à Hervé CARRERE, Jean-Marc DUPOUY à André QUINON, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Jean-Charles LAUREYS à Martine LABAT, Gisèle ROUILLON à Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA à Jean-Marc BABOU, Jacqueline ALFONZO à Sandrine DURAN, Laurent LAGES à Sylvie ORTEGA, Christiane ROTGE à Catherine CORREGE, Valérie DUPLAN à Serge SOHIER, Gérard SABATHIER à Pierre DUMAINE et André RECURT à Alain PIASER.

**Absents excusés :** Pascale LEONARD, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Romain CAUCHOIS, Patricia CORREGE, Alain DASQUE, Geneviève PFIMLIN, Nathalie SALCUNI, Carine VIDAL, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Philippe LACOSTE, Jean-François GUERINAUD, Joëlle VIGNEAUX, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, Jean-Paul COMPAGNET et François DABEZIES

**Objet : Finances – Affectation des résultats 2022 du Budget annexe Office de Tourisme**

Les résultats de l'exercice 2022 peuvent se décomposer de la façon suivante :

**1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2022

**0.00 €**

Résultat antérieur cumulé au 31/12/2021

**0.00 €**

**Résultat de fonctionnement cumulé à affecter**

**0.00 €**

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20230314-2023-045-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2023  
Date de réception préfecture : 21/03/2023

## 2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2022	0.00 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2021	0.00 €
<b>Résultat d'investissement cumulé à reprendre au compte 001 au BP 2023</b>	<b>0.00 €</b>

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2023 :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser .....	0.00 €
Supplément disponible .....	0.00 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement .....	0.00 €
Supplément disponible .....	0.00 €
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement .....	0.00 €

### Proposition d'inscriptions au budget 2023 :

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	0.00
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	0.00
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé ( <i>un titre de recettes sera établi pour ce montant</i> )	0.00
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0.00
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0.00

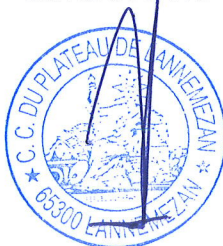
## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées

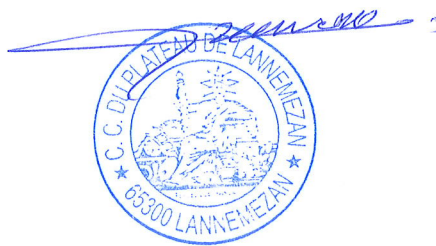
## DECIDE

- **D'adopter l'affectation des résultats 2022 du Budget annexe Office de Tourisme ci-dessus présenté.**

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Pierre DUMAINE



Affichée le **21 MARS 2023**  
Publiée le **21 MARS 2023**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20230314-2023-045-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2023  
Date de réception préfecture : 21/03/2023